

# L'OPPBTP lance CAP Prévention, le réseau des correspondants prévention



Depuis 2002, des milliers de chefs d'entreprises ont fait confiance à l'OPPBTP en s'engageant dans une Démarche de Progrès et en nommant un correspondant prévention et afin d'améliorer les conditions de travail et sauvegarder la santé de leurs salariés.

Pour prolonger la dynamique de prévention et les bénéfices de cette démarche, l'OPPBTP lance, en 2010, CAP Prévention, le Club Avenir Prévention, un réseau qui réunit les correspondants prévention des entreprises ayant suivi une Démarche de Progrès.

## Les objectifs du réseau

En créant ce réseau, l'OPPBTP poursuit différents objectifs :

- Développer le partage d'expériences entre entreprises ;
- Faciliter l'échange d'informations techniques et de pratiques à mettre en œuvre dans le BTP ;
- Informer les entreprises sur les évolutions en matière de prévention.

## Le principe du réseau

Le réseau est lancé dans toute la France avec des lieux de réunions proches des entreprises. Le réseau se base sur une adhésion volontaire et gratuite des entreprises avec l'acceptation de la charte par le chef d'entreprise. Le correspondant prévention, à savoir le chef d'entreprise ou autre personne désignée par lui, reçoit une lettre de nomination qui clarifie son rôle dans le réseau.

Le rythme est de 3 réunions par an, d'une durée de 2 heures, avec la participation en moyenne de 15 correspondants prévention. L'OPPBTP assure la planification et l'organisation des réunions.

En 2010, les sessions auront lieu en février, juin, novembre et traiteront des trois thèmes suivants :

- Comment réussir l'accueil des nouveaux arrivants ;
- Comment intégrer la problématique amiante dans la préparation des travaux ;
- Comment optimiser les manutentions manuelles sur les lieux de travail.

A l'issue de chaque réunion, une lettre nationale, réalisée à partir des faits marquants de chaque réunion, sera envoyée à tous les correspondants prévention.

Ces derniers bénéficieront d'une carte de membre dont le code identifiant leur permettra également d'accéder à un espace dédié au réseau sur le site [www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr). Ils pourront ainsi poursuivre les échanges mais aussi obtenir des informations utiles dans la pratique quotidienne de leur métier.

# La démarche de progrès, un outil pour l'entreprise

Processus d'accompagnement personnalisé, la démarche de progrès se fonde sur une action volontaire des entreprises visant à améliorer la prévention sur leurs lieux de travail.

Afin de les aider à mettre en place les actions de prévention spécifiques à leurs besoins, l'OPPBTP propose à ces entreprises un ensemble de méthodes et d'outils, et un accompagnement personnalisé sur un an suivant plusieurs étapes.

## Les étapes de la démarche

- Evaluation de la prévention** à l'aide de deux outils :
  - PREDIAG, un outil d'analyse permettant d'évaluer la prévention de l'entreprise selon dix thèmes clés,
  - PRECHAN, outil complémentaire de PREDIAG, aboutissant à un diagnostic complet du lieu de travail, chantier ou atelier.

- Elaboration des objectifs**

Les résultats obtenus grâce à cette double analyse permettent aux entreprises d'identifier les actions prioritaires à mener : méthodes, équipements de travail, formation, etc. L'entreprise désigne alors un correspondant prévention chargé du suivi du plan d'action et qui sera l'interlocuteur de l'OPPBTP.

- Contrat de progrès**

Le contrat de progrès conclut l'engagement entre l'entreprise qui met en place son plan d'action et l'OPPBTP qui va l'accompagner dans sa démarche.

Le chef d'entreprise s'engage à des modifications d'ordre organisationnel, technique et humain, et l'OPPBTP lui propose un programme d'actions adapté, quantifié et planifié, avec des plans ciblés de formation et d'information.

Etabli pour une année, ce contrat inclut un suivi périodique permettant des réajustements et un bilan de fin de contrat. Il peut être reconduit avec de nouveaux objectifs ou des objectifs complémentaires.

A l'issu du contrat, l'OPPBTP remet à l'entreprise une attestation officielle basée sur le niveau de réalisation des principaux objectifs et le respect des engagements pris.

Dans le prolongement de ce contrat de progrès, l'entreprise désigne et forme avec le soutien de l'OPPBTP un correspondant prévention pour assurer en interne la promotion et le suivi du contrat de progrès.

## Le rôle du Correspondant Prévention

- Assister le chef d'entreprise en agissant, sous son autorité, dans la mise en œuvre de la politique prévention au sein de l'entreprise pendant et après le contrat de progrès ;
- Etre, avec le chef d'entreprise, l'interlocuteur privilégié des conseillers de l'OPPBTP ;
- Etre un référent qui diffuse le message prévention aux personnes concernées dans l'entreprise et qui relaie les actions de motivation organisées avec l'OPPBTP et les autres préventeurs ;
- Piloter progressivement les actions de prévention décidées par le chef d'entreprise ;
- Participer régulièrement aux réunions de CAP Prévention, le réseau des Correspondants Prévention, si l'entreprise y a adhéré.

Pour assurer le bon déroulement de sa mission, le chef d'entreprise lui fournit les moyens pour :

- Participer aux réunions de CAP Prévention, animées par l'OPPBTP, en cas d'adhésion de l'entreprise ;
- Assister, si cela s'avère nécessaire, à la formation de Correspondant prévention de 2 jours, qui participe au développement de ses connaissances (un tarif préférentiel correspondant à une remise d'environ 20% sera appliqué pour toute entreprise adhérente à CAP Prévention).

Le correspondant prévention est une personne volontaire, choisie par le chef d'entreprise qui peut aussi assurer ce rôle.

## CAP Prévention, un réseau très structuré

A ce jour, l'OPPBTP dénombre plus de 7 000 entreprises ayant suivi un contrat de progrès et chaque année sont signés environ 1 000 contrats supplémentaires.

L'OPPBTP crée le réseau CAP Prévention pour aider ces entreprises à poursuivre la prévention dans la durée et leur permettre de :

- S'informer sur les dernières nouveautés concernant les aspects réglementaires, techniques... CAP Prévention assure un rôle de veille et de réflexion pour accompagner les évolutions de la prévention dans l'entreprise.
- Progresser vers une prévention durable et adaptée à l'entreprise.
- Echanger entre correspondants travaillant dans des contextes différents mais partageant les mêmes préoccupations.
- Capitaliser en consolidant les différents savoir-faire et expériences, et en les enrichissant par une dynamique collective.

L'adhésion à CAP Prévention est réservée aux correspondants prévention des entreprises engagées dans une démarche de progrès avec l'OPPBTP, que celle-ci soit terminée ou non.

Les principes :

- Une adhésion volontaire et gratuite accompagnée de l'acceptation de la charte du réseau ;
- 3 réunions par an (février, juin, novembre) ;
- Un thème unique de réunion dans toute la France ;
- Une lettre nationale envoyée à tous les membres du club ;
- Un site internet dédié à CAP Prévention.

Les réunions sont organisées par l'OPPBTP au plus près des entreprises (déplacement maximum de 45 minutes) et animées par deux conseillers-animateurs OPPBTP, formés à l'animation de réseau.

Chaque agence OPPBTP proposera plusieurs dates de réunion regroupant chacune une quinzaine de participants.

### Les thèmes 2010 et le planning

Le lancement officiel de CAP Prévention aura lieu en février 2010 avec le lancement de la première session de réunions.

Les trois thèmes traités ont été choisis au cours de l'année à la suite d'un sondage mené auprès des entreprises et en fonction de l'actualité.

**Du 15 au 26 février 2010** : Comment réussir l'accueil des nouveaux arrivants ?

Partant du constat que **40%** des accidents ont lieu lors de la **première semaine** sur le lieu de travail, les réunions aborderont les questions suivantes :

- Qui doit accueillir le nouvel arrivant ? Le rôle de l'accueillant ;
- Les outils pour accueillir facilement ;
- Les bénéfices pour l'entreprise et les nouveaux entrants ;
- Quel suivi du nouvel arrivant à court, moyen et long terme ?

L'objectif est de rendre les nouveaux entrants capables d'adopter dès leur intégration dans l'entreprise ou sur le site, un comportement de sécurité tant pour eux-mêmes que pour leurs collègues.

Chaque entreprise du BTP étant un modèle unique, ce sera l'occasion d'échanger et d'analyser les expériences et les problématiques de chacun.

**14 au 25 juin 2010** : Comment intégrer la problématique amiante dans la préparation des travaux ?

- Les documents à consulter
- La prise en compte des coûts

**15 au 26 novembre 2010** : Comment optimiser les manutentions manuelles sur les lieux de travail ?

- Quels risques pour les salariés ?
- Les bénéfices pour l'entreprise et les collaborateurs

## Déroulement d'une réunion

Chaque thème est défini par le programme national mais le conseiller OPPBTP adapte la réunion selon les métiers représentés et la maturité des participants en matière de prévention. A partir de cet état des lieux, il identifie les points particuliers à traiter et amène chacun à participer afin de valoriser ses expériences. Les échanges sont nombreux et les interventions largement illustrées par des affiches, des photos, des vidéos, des illustrations ou des schémas décrivant une bonne pratique. Un kit d'outils liés au thème (guide, fiche, outils pratiques..) est notamment distribué à l'issue de chaque réunion.

### Exemple de déroulé d'une réunion

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Ouverture de la réunion et présentation des participants  | 10 mn |
| <input type="checkbox"/> Explication du thème et tour de table sur le mode « quelle est votre expérience du thème ? »                    | 20 mn |
| <input type="checkbox"/> Sélection d'une ou plusieurs problématiques afin d'envisager les solutions sous la forme d'une discussion libre | 15 mn |
| <input type="checkbox"/> Brainstorming pour trouver des solutions à un défi  | 30 mn |
| <input type="checkbox"/> Enrichissement et concrétisation des solutions proposées  | 30 mn |
| <input type="checkbox"/> Synthèse et annonce de la prochaine réunion   | 15 mn |

# L'OPPBTP, partenaire privilégié des professionnels du BTP

## Ses missions

L'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) est le conseil de la branche du BTP dans les domaines de la prévention des accidents et de l'amélioration des conditions de travail

**Il met à disposition des solutions personnalisées et adaptées aux métiers de l'entreprise.**

**Ses missions : conseiller, former, informer.**

### Conseiller

Grâce à ses ingénieurs et conseillers en prévention implantés en région, l'OPPBTP cultive la proximité pour répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés. L'organisme propose une gamme étendue d'outils pratiques, notamment d'analyse et d'évaluation des risques, qui s'inscrivent dans une véritable démarche de prévention.

Un effort particulier est mené pour sensibiliser les PME / TPE car un nombre important de petites structures ignorent encore qu'elles peuvent bénéficier gratuitement des conseils de l'OPPBTP.

### Former

L'offre de formation OPPBTP vient d'être totalement renouvelée et regroupée dans le nouveau catalogue *VISION prévention*. Une gamme de 70 formations et 20 sessions d'information est proposée répondant à toutes les étapes de la démarche de prévention en s'adaptant aux spécificités et aux différents acteurs du BTP. Chaque année, près de 15 000 personnes participent aux sessions de formation de l'OPPBTP.

### Informer

Editeur de nombreuses publications dont la revue mensuelle *Prévention BTP*, l'OPPBTP joue un rôle permanent de veille technique, juridique et médicale sur la prévention des risques et des maladies professionnelles. Les campagnes nationales de communication, le site Internet [www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr) et la participation aux grands rendez-vous de la profession assurent également une large diffusion des conseils en prévention de l'organisme.

### L'OPPBTP

- Création par décret en 1947
- Tutelle du ministère du Travail
- Organisme paritaire comprenant des représentants des fédérations d'employeurs et des représentants des organisations syndicales de salariés
- 29 implantations
- 330 collaborateurs
- Financement : 0,11% par an de la masse salariale des entreprises du BTP

[www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr)

 **0 820 09 10 12**

0,118€ TTC/MN